



Marianne CHETAIL Kévin DORME

Notaires associés

CONSTITUTION DOSSIER DE VENTE

BIEN NON BÂTI

Identités des parties :

- pièce d'identité (CNI ou passeport en cours de validité)
- fiche d'état civil complétée
- contrat de PACS + récépissé d'enregistrement, ou contrat de mariage

Documents et informations sur le bien :

- titre de propriété
- prix de vente
- bien vendu libre ou occupé ?
 - si bail **écrit** : nous fournir la copie
 - si bail **verbal** : nous indiquer la date de début et le montant du fermage
 - si bail **rural** : nous fournir les 3 derniers relevés MSA
- dernière taxe foncière
- plan de financement de l'acquéreur : *montant, durée, taux maximum*

*En cas de vente de terrain à bâtir, l'acquéreur devra transmettre son projet de construction.
(nombre de niveaux, m²...)*

L'acquéreur : Merci de prévoir une provision sur frais de 100€ pour les demandes de pièces.

Pour toutes les parties : Merci de bien vouloir apporter votre RIB papier, daté et signé.